

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > VERTIMEC PRO

VERTIMEC PRO



VERTIMEC PRO

Dernière mise à jour :

06.10.2021

Insecticides

Protection des cultures

N° AMM :

2140085

Composition:

18 g/l

abamectine

Famille chimique:

Avermectines

Formulation:

SC Suspension concentrée

Mode d'action:

Curatif

Préventif

Translaminare : Très bon effet translaminare qui permet de protéger la face non traitée des feuilles.

Foliaire

Contact : Un peu par contact sur les formes mobiles d'acariens

Ingestion : Sur les insectes piqueurs (thrips, mouches mineuses...)

Insecticide pour pommier, poirier, pêcher, abricotier, agrumes, papayer, framboisier, fraisier, cultures légumières, houblon, plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires.

Contre acariens, phytoptes, tarsonèmes, psylles, mineuses des feuilles, mouches mineuses et thrips.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

1

[Suivant](#)

Abricotier

Aubergines - plein champ

Ciboule

Citronnier

Clémentinier

Cognassiers

Courges

Cresson de terre

Fines herbes

Fraisiers - sous serre

Préparation de la bouillie

Verser la quantité de VERTIMEC PRO nécessaire dans la cuve remplie d'eau à moitié, agitateur en marche; compléter au volume d'eau désiré et maintenir l'agitation pendant la durée du traitement.

Dans le cas de l'adjonction d'une huile minérale ou d'un autre adjuvant mouillant, procéder à un pré-mélange de VERTIMEC PRO avec l'huile minérale d'été ou autre adjuvant en agitant vigoureusement. Et verser ce pré-mélange dans la cuve du pulvérisateur à moitié pleine.

Conditions particulières de mise en oeuvre

Adapter la pulvérisation à la forme de conduite des arbres fruitiers

Pulvérisation

Faire une pulvérisation uniforme et homogène sur l'ensemble de la végétation pour assurer une couverture complète du feuillage. Eviter le ruissellement. Les fongicides contre la tavelure contenant du soufre, du folpel, du captane, du dithianon (seuls ou en associations) seront appliqués dans un délai minimum de 10 jours avant ou après l'application du mélange VERTIMEC PRO + huile minérale notamment sur variétés rouges américaines ou bicolores.

Volume d'eau

Veiller à mouiller correctement le végétal : jet porté : 200 l ; jet projeté : 4 à 800 l ; pneumatique : 100 à 150 l/ha

Paramètres pression

Adapter la pression à chaque type de pulvérisation.

Délai sans pluie

2 à 4 heures

Type de buse

A fente
A turbulence

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min + prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

•
VERTIMEC® PRO - Attention - H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient du 1,2-benzisothiazolone. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

VERTIMEC® PRO - AMM N° 2140085 - Composition : 18 g/l abamectine * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de 50 mètres en arboriculture et sur houblon, de 20 mètres sur cultures légumières et fruitières à la dose de 21,6 g substance active/ha et framboisier, et de 5 mètres sur cultures légumières aux doses inférieures ou égales à 18 g sa/ha. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 5 mètres sur framboisiers, tomates, aubergines, poireaux, cultures légumières, poivron et melon, et de 20 mètres en arboriculture et sur houblon. SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant toute la période de floraison et pendant les périodes de production d'exsudats. Retirer les ruches pendant l'application et 4 jours après le traitement. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. Ne pas traiter si une zone cultivée ou non cultivée adjacente est en fleur au moment du traitement. Ne pas appliquer moins de 4 jours avant la floraison de la culture.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
